



Règlement jeu concours :
Jeu concours « **UEFA Champions League – Player Escorts** »

I - ORGANISATEUR

1. La société MasterCard France (ci-après l' « Organisateur »), société par actions simplifiée au capital de 10 123 334 euros, dont le siège social est sis au 112, avenue Kléber 75784 Paris Cédex 16, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 501 573 158 organise du 27 octobre 2014 (10h) au 7 novembre 2014 (18h), dans le cadre d'une campagne pour son partenaire (ci-après le « Partenaire »), Crédit Agricole S.A., au capital de 7 504 769 991 euros dont le siège social est situé 12, Place des États-Unis 92127 MONTRouGE Cedex, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 784 608 416, un Jeu Concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « **UEFA Champions League – Player Escorts** » (ci-après le « Jeu ») à destination des clients Crédit Agricole détenteurs de cartes MasterCard et selon les modalités décrites dans le présent règlement.

II – CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION - MODALITES D'INSCRIPTION

2. Ce Jeu est exclusivement ouvert à toute personne physique majeure (âgée de plus de 18 ans à la date limite de participation et n'ayant pas une incapacité juridique), cliente de Crédit Agricole et détentrice d'une carte MasterCard, résidant en France métropolitaine, ayant un accès à Internet et disposant d'une adresse électronique valide.
3. Sont exclus les employés de l'Organisateur, de toute société qu'il contrôle, qui le contrôle ou sous contrôle commun avec lui et de leurs agents (et des membres de leur famille proche), du Partenaire ou toute autre personne professionnellement liée à ce Jeu.
4. Le Jeu est exclusivement accessible sur le réseau internet. Il se déroulera à partir de 10h00 le 27/10/2014 jusqu'à 18h00 inclus le 07/11/2014 (la « **Durée du Jeu** »), date et heure de connexion française faisant foi.
5. Pour participer au Jeu, les participants doivent se rendre sur les sites de Crédit Agricole où figurent les bannières présentant le Jeu. En cliquant sur ces bannières, ils sont ensuite dirigés vers le site du Jeu à l'adresse suivante : <http://www.mastercard.com/fr/particuliers/creditagricole-promotion-ucl.html>. Ils doivent ensuite cliquer sur le bouton « Je tente ma chance », remplir le formulaire d'inscription, choisir s'ils souhaitent assister à un match à Paris ou à Monaco et accepter le présent règlement et les « notes d'information » de l'Organisateur, puis cliquer sur « Valider ».
6. En s'inscrivant au Jeu « **UEFA Champions League – Player Escorts** », les Participants reconnaissent qu'ils fournissent des données personnelles à l'Organisateur et acceptent que l'Organisateur utilise ces données, sans qu'ils ne puissent prétendre à d'autre compensation que leur participation au Jeu, afin qu'il puisse les contacter pour des sujets portant sur le Jeu, et ce pendant une durée de 3 mois (3) maximum suivant la clôture dudit Jeu.
7. Une seule participation par personne même nom, même adresse est permise pendant la Durée du Jeu.
8. **Les participations multiples de groupes professionnels, groupes de consommateurs ou de tiers ne seront pas acceptées.** S'il apparaît qu'un participant utilise un ou plusieurs ordinateur(s) pour contourner cette interdiction, par exemple, au moyen de l'utilisation du «script», «force brute» ou de tout autre moyen automatique, il sera disqualifié et toute remise de lot sera annulée.
9. Les inscriptions incomplètes, erronées, non conformes aux conditions exposées dans le présent règlement, falsifiées, mal acheminées ou tardives seront considérées comme nulles. La preuve d'envoi ne sera pas acceptée comme preuve de réception. L'heure de la réception de l'enregistrement de l'inscription sur le serveur informatique dédié au Jeu et hébergé chez le prestataire choisi par l'Organisateur fera foi.

10. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable d'aucune inscription tardive, incomplète ou égarée pour des raisons techniques ou autres.
11. Des nombreux facteurs en dehors du contrôle de l'Organisateur pourraient interférer avec le bon fonctionnement du site. L'Organisateur ne garantit donc pas l'accès continu, ininterrompu ou sécurisé au site.
12. Toute participation, sous une autre forme que celle prévue au présent règlement, ne sera pas prise en considération, et sera donc considérée comme nulle.
13. Les frais de connexion Internet engagés pour participer au Jeu seront remboursés sur simple demande écrite adressée par voie postale au plus tard huit jours après la Date de clôture du Jeu à l'adresse suivante :

Opération MasterCard France Jeu Concours « **UEFA Champions League – Player Escorts** »
112, avenue Kléber 75 784 Paris Cédex 16.

Le montant remboursé est calculé sur la base d'une estimation forfaitaire correspondant au coût d'une communication téléphonique locale en heure pleine soit 2,8 cts/min € euro TTC la minute à raison de 5 (cinq) minutes, temps moyen nécessaire pour participer au Jeu. La demande de remboursement sera impérativement accompagnée de relevés de factures avec indications par le participant des frais liés à la connexion au site de l'Organisateur. Un remboursement ne pourra intervenir que s'il y a eu un déboursement réel de la part du participant. Dans ces conditions sont exclus les forfaits permettant une connexion illimitée à Internet ou les connexions réalisées dans le cadre d'un forfait d'heures souscrit chaque mois par les internautes.

Toute demande de remboursement ne sera prise en compte que si elle émane du participant. L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'il jugera nécessaire, de demander tout autre justificatif de dépense et d'engager, le cas échéant, toute poursuite en cas de fraude.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur. Une seule demande de remboursement de participation par participant sera prise en compte.

III - PRESENTATION DES LOTS & DESIGNATION DES GAGNANTS

Les inscriptions doivent être reçues au plus tard à 18h00 le 07/11/2014 (la « Date de Clôture »). Les gagnants seront désignés par tirage au sort effectué le 10/11/2014 par Maître Lefebvre, huissier de justice à Orléans (ou l'un de ses associés en cas d'absence).

14. Les tirés au sort se verront confirmer leur gain conformément aux dispositions mentionnées ci-après. Il est précisé, à ce titre, qu'une même personne ne peut gagner qu'une seule fois.
15. 1^{er} lot : Pour chacun des deux matchs de l'UEFA Champions League qui auront lieu à Paris le 25 Novembre 2014 et à Monaco le 9 Décembre 2014, 22 lots d'une valeur unitaire estimative maximum de 2500 euros seront disponibles, valables pour un adulte et un enfant et comprenant:
 - 1 lot de 2 billets pour assister au match (un pour l'enfant désigné, participant à l'activité, et l'autre pour le parent accompagnateur ou le tuteur).
 - La participation pour l'enfant à un après-midi d'entraînement de football avec un ancien joueur professionnel dans un centre sportif.
 - La participation pour l'enfant à l'expérience « Player Escorts » lui permettant de rentrer sur le terrain main dans la main avec les joueurs lors de l'entrée officielle au début du match et de repartir avec un kit MasterCard UEFA Champions League que l'enfant portera sur le terrain (maillot, short et chaussettes).
 - Un cocktail déjeunatoire pour l'enfant et son accompagnant.
 - Le transport en train aller /retour en 2nde classe depuis la gare la plus proche du domicile du gagnant jusqu'à la gare la plus proche du centre d'entraînement.
 - Une nuit en chambre double dans un hôtel 3 étoiles minimum avec petit déjeuner.
 - Le transport en autocar entre l'hôtel et le centre d'entraînement, le centre d'entraînement et le stade, et le stade et l'hôtel.

2nd lot : Pour chacun des deux matchs de l'UEFA Champions League qui auront lieu à Paris le 25 Novembre 2014 et à Monaco le 9 Décembre 2014, 10 lots supplémentaires d'une valeur unitaire estimative maximum de 2450 euros seront disponibles, valables pour un adulte et un enfant et comprenant :

- 1 lot de 2 billets pour assister au match (un pour l'enfant désigné, participant à l'activité, et l'autre pour le parent accompagnateur ou le tuteur).
- La participation pour l'enfant à un après-midi d'entraînement de football avec un ancien joueur professionnel dans un centre sportif.
- Un cocktail déjeunatoire pour l'enfant et son accompagnant.
- Le transport en train aller /retour en 2^{nde} classe depuis la gare la plus proche du domicile du gagnant jusqu'à la gare la plus proche du centre d'entraînement.
- Une nuit en chambre double dans un hôtel 3 étoiles minimum avec petit déjeuner.
- Le transport en autocar entre l'hôtel et le centre d'entraînement, le centre d'entraînement et le stade, et le stade et l'hôtel.

Les lots sont tels que définis ci-dessus et rien d'autre n'est inclus. Les lots, tickets et expériences sont offerts par MasterCard, sponsor officiel de l'UEFA Champions League.

En cas de désistement d'un ou de plusieurs enfants à l'opération « Player Escorts », MasterCard se réserve le droit d'attribuer la place de ce/ces derniers à l'un des enfants accompagné d'un Gagnant du second lot, selon l'ordre d'attribution des lots par le tirage au sort effectué par l'Huissier.

16. Les participants tirés au sort seront avisés par courrier électronique dans les 48h suivant le tirage au sort.
17. Les gagnants devront, par courrier électronique à l'adresse Priceless-ticket@affinioninternational.com et dans les 48h suivant l'email :
 - Confirmer qu'ils souhaitent accepter le lot.
 - Fournir une photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité, passeport...) pour eux-mêmes et l'enfant qui les accompagnera
 - Confirmer la taille et l'âge de leur enfant.
 - Confirmer qu'ils détiennent une carte MasterCard
 - Confirmer leur Caisse Régionale de Crédit Agricole d'appartenance.

Le non-respect de ces conditions entraînera la perte du lot et l'Organisateur pourra, à son entière discrétion, attribuer le lot à un gagnant de réserve tiré au sort en même temps que le gagnant initial ou disposer du lot à sa guise, sans engager sa responsabilité envers les gagnants. La décision de l'Organisateur est définitive et aucune correspondance ne sera échangée à ce propos.

18. La dotation sera envoyée par email au gagnant à l'adresse qu'il aura communiqué au préalable, une fois le lot accepté. Le fait de ne pas être en mesure d'assister au Match entraînera la perte du lot et l'Organisateur pourra, à son entière discrétion, disposer du lot sans engager sa responsabilité envers le gagnant.
19. Les gagnants doivent être âgés de 18 ans ou plus.
20. Les enfants qui accompagneront les gagnants doivent être âgés de 7 à 9 ans et mesurer entre 1,05 m et 1,35 m. **Les enfants qui ne sont pas de cet âge et de cette taille ne seront pas autorisés à participer à l'activité.** Les enfants doivent être capables d'accomplir l'activité aussi bien physiquement que mentalement. Ils doivent comprendre le français ou la langue maternelle du pays dans lequel le match a lieu. En raison des règlements de l'UEFA Champions League, les devoirs des mascottes ne peuvent être accomplis qu'en présence de 22 (vingt-deux) enfants éligibles. Les enfants sont tenus d'apporter leurs propres chaussures de sport de couleur noire ou sombre (si possible Adidas ou sans marque).
21. Chaque enfant doit être accompagné par un parent ou un tuteur le soir du match et doit être disponible pour une répétition à partir de 17 h le jour du match. Les parents ou les tuteurs ne pourront pas accompagner l'enfant dans les vestiaires, le tunnel ou sur le terrain. Chaque parent ou tuteur devra signer une décharge autorisant i) deux membres de l'Organisateur, de l'UEFA et / ou du Club à escorter les enfants dans le stade le soir du match, pour qu'ils puissent

- remplir leurs fonctions; ii) que l'enfant soit photographié et filmé (diffusé peut-être à la télévision/télévision par satellite).
22. Nul ne peut gagner plus d'un lot.
 23. En acceptant le lot, les gagnants acceptent de respecter tous les règlements du stade où se déroule le Match et les instructions de l'UEFA relatives aux « Player Escorts ». L'Organisateur se réserve le droit d'exclure les gagnants et/ou les accompagnateurs qui ne se conforment pas aux règlements du dit stade.
 24. Tout échange de lot, en tout ou en partie, est exclu, que ce soit en espèces ou en toute autre chose. En cas de force majeure, notamment si le match est annulé ou si 22 enfants ne sont pas présents pour accompagner les joueurs lors du match, ou pour des raisons de sécurité ou de santé, le lot sera annulé et ne sera pas échangé contre un autre lot.
 25. Sauf stipulation contraire, les éléments qui constituent le lot ne sont couverts par aucune garantie et ne peuvent pas être échangés ou retournés auprès des commerçants.

IV – DISPOSITIONS GENERALES

26. La participation au Jeu et notamment la validation du formulaire d'inscription implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonne conduite...) ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France.
27. Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de ce présent règlement. L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du Jeu ou encore qui viole les règles officielles du Jeu.
28. L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce Jeu.
29. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique.
30. Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de l'Organisateur (ou du prestataire choisi par lui) ont force probante dans tous litiges quant aux données d'identités des participants, ainsi qu'aux informations résultant du traitement des fichiers relatifs au Jeu organisé par l'Organisateur.
31. Le présent règlement complet est déposé en l'étude de Maître Lefebvre - Huissier de Justice – 2 rue du Colombier, BP 11 553, 45005 ORLEANS, Cedex 1. Le règlement est disponible gratuitement en consultation sur le site de MasterCard France à l'adresse suivante : mc.mastercard.com/a/2014/fr/legal/FR-UCL-AGRICOLE-2014.pdf. Il est également disponible sur demande écrite auprès de l'Organisateur à l'adresse suivante : Opération MasterCard France Jeu Concours « **UEFA Champions League – Player Escorts** » 112, avenue Kléber 75 784 Paris Cédex 16. Le timbre de la demande de règlement sera remboursé sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur, sur simple demande accompagnant la demande du règlement. Une seule demande de remboursement par participant sera prise en compte.
32. Les gagnants acceptent de participer à la publicité connexe accompagnant ou résultant du Jeu, sans rétribution supplémentaire. En particulier, les gagnants et/ou accompagnateurs autorisent à titre gracieux, l'Organisateur à utiliser, pendant une durée d'un an à compter de la Date de Clôture, leurs photos, dans les médias, dans la presse, à la radio, à la télévision, sur un site internet, sur des supports multimédias et dans toute manifestation publique promotionnelle de l'Organisateur liés au présent Jeu, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le lot gagné et sous réserve d'une acceptation expresse du gagnant et/ ou accompagnateur donné ultérieurement à la date d'exécution du lot.
33. **La vente, la cession ou l'échange de n'importe quelle partie du lot est strictement interdit.** Toute tentative de vendre, de céder ou d'échanger le lot entraînera le retrait du lot par l'Organisateur et son annulation.
34. Le non-respect de ces conditions peut entraîner un refus d'accès au stade ou une sommation pour les titulaires de billets de quitter le stade.
35. En acceptant l'ensemble du lot, les gagnants acceptent les conditions générales applicables aux billets qui font partie du lot. S'il existe des motifs raisonnables de croire qu'un participant n'a

- pas respecté ces conditions générales, l'Organisateur peut, à sa seule discrétion, annuler le billet concerné et disqualifier le participant au Jeu.
36. L'Organisateur ne sera pas tenu responsable de l'impossibilité pour les gagnants et/ou accompagnateurs de bénéficier du lot pour des motifs de santé ou pour tout autre motif.
 37. Dans toute la mesure permise par la loi, ni l'Organisateur ni les agences impliquées dans ce Jeu ne pourront être tenus responsables d'une quelconque perte ou dommage causé par des facteurs relatifs à ce Jeu, et tous les gagnants participent à ce lot à leur propre risque et l'Organisateur décline toute responsabilité pour quelque motif que ce soit à l'égard de ces lots. En particulier, l'Organisateur ne pourra pas être tenu responsable du comportement du gagnant ou de son invité, ni de toute autre circonstance indépendante de sa volonté une fois que le lot aura été remis au gagnant. Tous les gagnants sont soumis aux politiques et conditions générales de tout tiers impliqué dans la réalisation de ce lot. Les conditions générales applicables aux lots ont été fournies dans toute la mesure du possible.
 38. L'Organisateur se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent Jeu en raison de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce Jeu ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'une fraude, ou d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de l'Organisateur et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du Jeu, l'Organisateur se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le Jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.
 39. Dans tous les cas, l'Organisateur se réserve le droit de prolonger la Durée du Jeu et de reporter toute date annoncée.
 40. L'Organisateur tranchera souverainement, et dans le respect des lois, toute question d'application et/ou d'interprétation du présent règlement ainsi que toute question non réglée par celui-ci et qui viendrait à se poser à l'occasion du Jeu.
 41. Toute question relative à l'interprétation juridique du présent règlement sera soumise au droit français. En cas d'action en justice, et seulement après avoir tenté de résoudre tout différend à l'amiable, les tribunaux français seront seuls compétents.
 42. Les données personnelles des participants telles que le nom, le prénom, le numéro de téléphone et l'adresse email seront collectées et traitées uniquement pour les besoins de leur participation au Jeu et ne seront conservées que pour la période nécessaire à cette finalité (jusqu'à 3 mois après la Date de Clôture). Les participants peuvent demander à accéder à leurs données personnelles et/ou à les corriger si elles sont incorrectes. Pour exercer ces droits ou pour en savoir plus sur les pratiques de MasterCard en termes de protection des données et de la vie privée, les participants peuvent consulter la politique internationale relative à la protection de la vie privée à l'adresse : <http://www.mastercard.com/fr/particuliers/protection-vie-privee.html>
 43. En participant au Jeu, les participants consentent à ce que leurs données personnelles puissent également être transférées à des sous-traitants de l'Organisateur pour la même finalité que celle indiquée ci-dessus.

EXTRAIT DE REGLEMENT

MasterCard France organise un jeu ouvert, du 27/10/2014 (10h) au 07/11/2014 (18h), à toute personne physique majeure (âgée de plus de 18 ans à la date limite de participation et n'ayant pas une incapacité juridique), cliente de Crédit Agricole, détenant une carte MasterCard, résidant en France métropolitaine, ayant un accès à Internet et disposant d'une adresse électronique valide. Pour participer, il suffit de s'inscrire sur le site : <http://www.mastercard.com/fr/particuliers/creditagricole-promotion-ucl.html>

1^{er} lot : Pour chacun des deux matchs de l'UEFA Champions League qui auront lieu à Paris le 25 Novembre 2014 et à Monaco le 9 Décembre 2014, 22 lots d'une valeur unitaire estimative maximum de 2500 euros seront disponibles, valables pour un adulte et un enfant et comprenant:

- 1 lot de 2 billets pour assister au match (un pour l'enfant désigné, participant à l'activité, et l'autre pour le parent accompagnateur ou le tuteur).
- La participation pour l'enfant à un après-midi d'entraînement de football avec un ancien joueur professionnel dans un centre sportif.
- La participation pour l'enfant à l'expérience « Player Escorts » lui permettant de rentrer sur le terrain main dans la main avec les joueurs lors de l'entrée officielle au début du match et de repartir avec un kit MasterCard UEFA Champions League que l'enfant portera sur le terrain (maillot, short et chaussettes).
- Un cocktail déjeunatoire pour l'enfant et son accompagnant.
- Le transport en train aller /retour en 2^{nde} classe depuis la gare la plus proche du domicile du gagnant jusqu'à la gare la plus proche du centre d'entraînement.
- Une nuit en chambre double dans un hôtel 3 étoiles minimum avec petit déjeuner.
- Le transport en autocar entre l'hôtel et le centre d'entraînement, le centre d'entraînement et le stade, et le stade et l'hôtel.

2nd lot : Pour chacun des deux matchs de l'UEFA Champions League qui auront lieu à Paris le 25 Novembre 2014 et à Monaco le 9 Décembre 2014, 10 lots supplémentaires d'une valeur unitaire estimative maximum de 2450 euros seront disponibles, valables pour un adulte et un enfant et comprenant :

- 1 lot de 2 billets pour assister au match (un pour l'enfant désigné, participant à l'activité, et l'autre pour le parent accompagnateur ou le tuteur).
- La participation pour l'enfant à un après-midi d'entraînement de football avec un ancien joueur professionnel dans un centre sportif.
- Un cocktail déjeunatoire pour l'enfant et son accompagnant.
- Le transport en train aller /retour en 2^{nde} classe depuis la gare la plus proche du domicile du gagnant jusqu'à la gare la plus proche du centre d'entraînement.
- Une nuit en chambre double dans un hôtel 3 étoiles minimum avec petit déjeuner.
- Le transport en autocar entre l'hôtel et le centre d'entraînement, le centre d'entraînement et le stade, et le stade et l'hôtel.

Les lots sont tels que définis ci-dessus et rien d'autre n'est inclus. Les lots sont offerts par MasterCard, sponsor officiel de l'UEFA Champions League.

En cas de désistement d'un ou de plusieurs enfants à l'opération « Player Escorts », MasterCard se réserve le droit d'attribuer la place de ce/ces derniers à l'un des enfants accompagné d'un Gagnant du second lot, selon l'ordre d'attribution des lots par le tirage au sort effectué par l'Huissier.

Les gagnants seront désignés par tirage au sort effectué le 10/11/2014. Les participants tirés au sort seront avisés par courrier électronique dans les 48h suivant le tirage au sort.

Les gagnants devront, par courrier électronique à l'adresse Priceless-ticket@affinioninternational.com et dans les 48h suivant l'email :

- Confirmer qu'ils souhaitent accepter le lot.
- Fournir une photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité, passeport...) pour eux-mêmes et l'enfant qui les accompagnera
- Confirmer la taille et l'âge de leur enfant.
- Confirmer qu'ils détiennent une carte MasterCard
- Confirmer leur Caisse Régionale Crédit Agricole d'appartenance.

Règlement complet déposé en l'étude de Maître Lefebvre - Huissier de Justice – 2 rue du Colombier, BP 11 553, 45005 ORLEANS, Cedex 1. Le règlement est disponible gratuitement en consultation sur le site de MasterCard France à l'adresse suivante : mc.mastercard.com/a/2014/fr/legal/FR-UCL-AGRICOLE-2014.pdf. Il est également adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : Opération MasterCard France Jeu Concours « **UEFA Champions League – Player Escorts** » 112, avenue Kléber 75 784 Paris Cédex 16.